

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
DU 20 AVRIL 2020**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
des CHASSEURS de la VENDEE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Les Minées – route de Château-Fromage  
**LA ROCHE-sur-YON (Vendée)**

## Aux membres de l'Association,

### I. OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 novembre 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- A cet égard, nous nous sommes notamment assurés de la permanence des méthodes de répartition des charges et des produits entre les différents secteurs d'activités de la Fédération : « secteur général » et « dégât grand gibier », de la correcte comptabilisation des investissements de l'exercice, ainsi que de la prise en compte et de l'utilisation des subventions inscrites au compte de résultat sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 17 mars 2020  
Le Commissaire aux comptes  
Groupe Y – BOISSEAU  
FRANCIS GUILLEMET

**FEDERATION  
DEPARTEMENTALE des  
CHASSEURS de la VENDEE**

Exercice clos le 30 juin 2019  
Rapport du Commissaire  
aux comptes  
sur les comptes annuels

## **COMPTES ANNUELS**

---

# **BILAN**

## Bilan synthétique

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	91 832	90 236	1 596	3 773
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	58 430	54 603	3 827	4 166
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	163 259	106 866	56 393	53 273
Constructions	1 833 700	1 148 295	685 405	290 084
Installations techniques, matériel et outillage	164 417	106 229	58 189	69 132
Autres immobilisations corporelles	468 022	278 312	189 710	160 210
Immob. en cours / Avances et acomptes				354 262
<b>Immobilisations financières</b>				
TIAP & autres titres immobilisés	30 015		30 015	30 015
Autres immobilisations financières	1 424		1 424	1 424
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 811 100</b>	<b>1 784 541</b>	<b>1 026 559</b>	<b>966 340</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	60 765	3 766	56 999	58 586
Avances et acomptes versés sur commandes	2 727		2 727	777
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	60 639	1 690	58 949	76 251
Autres créances	289 431		289 431	181 325
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 361 642		1 361 642	1 343 897
Disponibilités	391 942		391 942	769 349
Charges constatées d'avance	36 357		36 357	30 917
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 203 504</b>	<b>5 456</b>	<b>2 198 047</b>	<b>2 461 103</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 014 604</b>	<b>1 789 998</b>	<b>3 224 606</b>	<b>3 427 442</b>



## Bilan synthétique

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	447 049	447 049
Réserves	993 127	1 184 813
Réserves indisponibles	861 897	541 112
Autres réserves	118 370	200 000
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-65 491</b>	<b>47 469</b>
Subventions d'investissement	58 356	74 413
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 413 308</b>	<b>2 494 855</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	165 000	159 000
Provisions pour charges		30 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>165 000</b>	<b>189 000</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	197	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 041	70 632
Dettes fiscales et sociales	187 333	261 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 300	89 795
Autres dettes	193 872	150 977
Produits constatés d'avance	189 555	171 084
<b>DETTES</b>	<b>646 298</b>	<b>743 587</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 224 606</b>	<b>3 427 442</b>

## **RESULTAT**

## Compte de Résultat synthétique

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	36 174	5,52	36 989	5,81	-816	-2,21
Production vendue	335 919	51,26	310 168	48,68	25 751	8,30
Prestations de services	179 954	27,46	178 878	28,07	1 076	0,60
Produits des activités annexes	103 274	15,76	111 111	17,44	-7 837	-7,05
Subventions d'exploitation	383 362	58,50	374 832	58,83	8 530	2,28
Reprises et Transferts de charge	30 562	4,66	2 042	0,32	28 520	NS
Autres produits	24 950	3,81	4 350	0,68	20 600	473,56
Cotisations	1 182 302	180,42	1 185 337	186,04	-3 035	-0,26
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 276 497</b>	<b>347,39</b>	<b>2 203 708</b>	<b>345,87</b>	<b>72 789</b>	<b>3,30</b>
Achats de marchandises	74 574	11,38	50 588	7,94	23 986	47,41
Variation de stock de marchandises	1 917	0,29	-2 977	-0,47	4 894	-164,39
Achats de matières premières	169 624	25,88	89 716	14,08	79 908	89,07
Autres achats non stockés	98 955	15,10	96 647	15,17	2 308	2,39
Charges externes	702 568	107,21	707 380	111,02	-4 812	-0,68
Impôts et taxes	78 847	12,03	71 843	11,28	7 003	9,75
Salaires et Traitements	653 863	99,78	610 453	95,81	43 410	7,11
Charges sociales	329 975	50,35	328 082	51,49	1 893	0,58
Amortissements et provisions	168 573	25,72	152 084	23,87	16 488	10,84
Autres charges	128 616	19,63	106 584	16,73	22 031	20,67
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 407 510</b>	<b>367,38</b>	<b>2 210 402</b>	<b>346,92</b>	<b>197 109</b>	<b>8,92</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-131 013</b>	<b>-19,99</b>	<b>-6 694</b>	<b>-1,05</b>	<b>-124 319</b>	<b>NS</b>
Produits financiers	37 114	5,66	27 492	4,31	9 622	35,00
Charges financières	2		4 418	0,69	-4 416	-99,95
<b>Résultat financier</b>	<b>37 112</b>	<b>5,66</b>	<b>23 074</b>	<b>3,62</b>	<b>14 038</b>	<b>60,84</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-93 901</b>	<b>-14,33</b>	<b>16 381</b>	<b>2,57</b>	<b>-110 281</b>	<b>-673,24</b>
Produits exceptionnels	34 088	5,20	42 897	6,73	-8 809	-20,54
Charges exceptionnelles	597	0,09	7 856	1,23	-7 259	-92,40
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>33 491</b>	<b>5,11</b>	<b>35 041</b>	<b>5,50</b>	<b>-1 550</b>	<b>-4,42</b>
Impôts sur les bénéfices	5 081	0,78	3 953	0,62	1 128	28,54
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-65 491</b>	<b>-9,99</b>	<b>47 469</b>	<b>7,45</b>	<b>-112 960</b>	<b>-237,97</b>

# **ANNEXE**

## Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 3 224 606 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 65 491 euros .

Le résultat de l'exercice est réparti ainsi :

- Dégats Grands Gibiers (DGG) : excédent de 2 954 euros.
- Secteur Général (Fédération) : perte de 68 445 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration de l'Association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en .

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Aménagements des terrains : 10 ans
- \* Constructions : 10 à 33 ans
- \* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- \* Installations techniques et matériel divers : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 3 à 5 ans
- \* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 10 ans

## Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.  
Les collections font l'objet d'une provision pour dépréciation afin de tenir compte de leur valeur de marché à la date d'inventaire.

### Stocks

---

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, la méthode du prix de détail a été appliquée.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.  
Une provision sur dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	150 182	1 920	1 840	150 262
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>150 182</b>	<b>1 920</b>	<b>1 840</b>	<b>150 262</b>
- Terrains	154 199	9 060		163 259
- Constructions sur sol propre	1 082 814	317 452		1 400 267
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	286 791	154 556	7 914	433 433
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	160 203	4 405	191	164 417
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 977	4 520		76 497
- Matériel de transport	254 251	79 988	57 702	276 537
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 766	5 343	3 121	114 988
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	354 262		354 262	
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 477 264</b>	<b>575 325</b>	<b>423 190</b>	<b>2 629 399</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30 015			30 015
- Prêts et autres immobilisations financières	1 424			1 424
<b>Immobilisations financières</b>	<b>31 440</b>			<b>31 440</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 658 885</b>	<b>577 245</b>	<b>425 030</b>	<b>2 811 100</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	142 243	4 436	1 840	144 839
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>142 243</b>	<b>4 436</b>	<b>1 840</b>	<b>144 839</b>
- Terrains	100 926	5 940		106 866
- Constructions sur sol propre	832 641	54 126		886 767
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	246 880	22 562	7 914	261 528
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 648	7 093		73 740
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 900	5 008		57 908
- Matériel de transport	137 918	46 238	57 702	126 455
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 966	9 104	3 121	93 949
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 525 879</b>	<b>150 071</b>	<b>68 737</b>	<b>1 607 214</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 668 122</b>	<b>154 508</b>	<b>70 577</b>	<b>1 752 053</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 387 852 et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 424		1 424
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	60 639	60 639	
Autres	289 431	289 431	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	36 357	36 357	
<b>Total</b>	<b>387 852</b>	<b>386 428</b>	<b>1 424</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	301
Autres produits à recevoir	288 136
Prod. financiers - Int. courus VMP	5 574
<b>Total</b>	<b>294 011</b>

#### Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	30 000		30 000		
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	159 000	6 000			165 000
<b>Total</b>	<b>189 000</b>	<b>6 000</b>	<b>30 000</b>		<b>165 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		6 000	30 000		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 646 298 et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	197	197		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 041	56 041		
Dettes fiscales et sociales	187 333	187 333		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 300	19 300		
Autres dettes (**)	193 872	193 872		
Produits constatés d'avance	189 555	189 555		
<b>Total</b>	<b>646 298</b>	<b>646 298</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 600
Dettes prov. pour congés à payer	78 007
Dettes prov. pour ch. soc. / congés	38 224
Formation - Charges à payer	3 960
Dettes prov. / ch. fis. congés p.	6 241
Etat - Charges à payer	10 850
Avoirs à établir	2 200
Autres Charges à payer	88 532
Charges à payer DGG	87 234
<b>Total</b>	<b>336 848</b>

#### Autres informations

## Notes sur le bilan

### Différence d'évaluation sur éléments fongibles

	Au prix du bilan	Au prix du marché
Valeurs mobilières de placements	1 356 068	1 408 187
<b>TOTAL</b>	<b>1 356 068</b>	<b>1 408 187</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	36 357		
<b>Total</b>	<b>36 357</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	10 000		
Produits DGG constatés d'avance	179 555		
<b>Total</b>	<b>189 555</b>		

## Tableau des fonds associatifs

Nature	Montant Début d'exercice	Plus	Moins	Montant Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise	447 049			447 049
Subv. Invest. non renouvelables				
Fonds de trésorerie apporté				
Libéralités à caractères d'apport				
<b>TOTAL FONDS SANS DROIT REPRISE</b>	<b>447 049</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>447 049</b>
Réserves de gestion	937 348	81 630	343 867	675 111
Indemnisation DGG	247 465	70 551		318 016
Réserves indisponibles	541 112	320 785		861 897
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (permis de chasser à 0€)	200 000		81 630	118 370
Subventions d'investissement	74 413		16 057	58 356
<b>TOTAL RESERVES ET SUBVENTIONS</b>	<b>2 000 338</b>	<b>472 966</b>	<b>441 554</b>	<b>2 031 750</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>2 447 387</b>	<b>472 966</b>	<b>441 554</b>	<b>2 478 799</b>

## Mouvements des subventions d'investissements

Nature	Affectation	Montant à l'origine	Montant au début de l'exercice	Subventions reçues dans l'exercice	Rapport au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Centre muséographique Choisy	Immeuble Choisy	85 760	21 440		4 288	17 152
Bâtiments - Maison Choisy	Immeuble Choisy	128 221	18 913		6 411	12 502
Convention de gestion Choisy	Choisy	49 405	29 059		4 941	24 118
Accès Personnes à Mobilité Réduite	Siège	5 000	5 000		417	4 583
<b>TOTAL</b>		<b>268 386</b>	<b>74 412</b>	<b>-</b>	<b>16 057</b>	<b>58 355</b>

## Autres informations

### **Effectif**

---

Effectif moyen du personnel : 18.

### **Engagements de retraite**

---

Le montant des engagements retraite au 30/06/2019 s'établit à 165 K€ calculé selon la méthode rétrospective prorata temporis tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière. Ces engagements ont fait l'objet d'une dotation au 30/06/2019 pour 6 000 euros.